

*Le financement de l'agriculture familiale
dans le contexte de la libéralisation
Quelle contribution de la microfinance ?
ATP – Cirad 41/97*



INTRODUCTION

Regard sur l'Afrique de l'Ouest

**Betty Wampfler – Cirad
Janvier 2002**



Séminaire International – 21/24 janvier 2002, Dakar, Sénégal

Le financement de l'agriculture dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? Regard sur l'Afrique de l'Ouest¹

1960 - 2000 : De l'échec du "crédit agricole" aux limites de la microfinance ?

Le développement du financement rural a été marqué dans les quarante dernières années par un glissement sémantique et conceptuel, du "crédit agricole" vers la microfinance. Après les Indépendances, les politiques de financement du monde rural étaient largement fondées sur le seul concept de "crédit agricole", ciblé, subventionné, considéré comme un intrant dans le processus de production et distribué via des banques agricoles, banques de développement ou des projets. Face au constat d'échec de ces approches, et dans un contexte global de libéralisation des économies du Sud, s'est progressivement imposé le concept plus englobant, de "marché financier rural". L'objectif n'est plus de promouvoir un crédit sectoriel, mais de favoriser le développement et la fluidité d'un "marché des capitaux ruraux" dans lequel le "crédit rural" n'est plus qu'un instrument financier parmi d'autres, constitutifs du système d'intermédiation financière global, moins contraint, durable, plus largement développé, reliant les ménages à la sphère macro-économique.

Concrètement, ce changement conceptuel a conduit d'une part, à porter les efforts sur la création d'institutions capables d'offrir durablement aux populations rurales un accès au financement répondant à leurs besoins et à leurs contraintes réels ; d'autre part à responsabiliser le bénéficiaire des services de financement, notamment en lui donnant le libre choix de l'objet du crédit, à charge pour lui de payer le crédit à un coût permettant la durabilité du service financier. Sur cette base, s'est développée la microfinance. Celle-ci recouvre aujourd'hui des institutions de nature très diverse (réseaux mutualistes, caisses villageoises auto-gérées, entreprises de services financiers, banques, projets d'épargne-crédit), dont certaines atteignent une taille significative à l'échelle du développement, avec plusieurs millions de bénéficiaires. Le succès de certaines institutions de microfinance (IMF), la logique de développement de l'initiative privée qu'elles permettent de promouvoir, ont séduit les bailleurs de fonds, et un consensus large s'est établi autour de la microfinance comme levier du développement et de la lutte contre la pauvreté.

Mais malgré son "aura" médiatique et politique, la microfinance est aujourd'hui questionnée

De nombreuses études ont montré que la microfinance, le plus souvent fondée sur des crédits de court terme et de montant modique, peut avoir un impact positif sur la trésorerie des ménages, améliorer le lissage de leur consommation et dans une certaine mesure, renforcer leur résistance aux chocs économiques. Par contre, nombre d'observateurs s'interroge sur la capacité réelle de la microfinance à stimuler les processus d'accumulation des ménages et à contribuer à l'investissement productif. Par ailleurs, les analyses d'impact montrent que les IMF arrivent à financer le développement des activités rurales telles que le commerce, l'artisanat, la transformation agro-alimentaire, mais répondent moins bien aux besoins de l'agriculture. Les activités rurales financées génèrent des revenus réguliers, relativement sûrs, avec des cycles de

¹ L'essentiel de cette synthèse introductive a été publié dans « Techniques Financières et Développement » N°59 – 60 juillet 2000- octobre 2000

rotation du capital rapides limitant les risques et permettant des taux de rentabilité élevés. Peu d'activités agricoles présentent ces caractéristiques. La rentabilité des activités agricoles est souvent limitée et difficilement compatible avec les taux d'intérêts élevés que la microfinance est obligée de pratiquer pour assurer sa pérennisation. Le financement de l'agriculture présente des contraintes spécifiques, tant en termes de diversité des services nécessaires (besoins de trésorerie, de fonds de roulement, d'investissements de moyens et de longs terme) qu'en termes de risque (incertitude sur la production, risques co-variants (climatique, sanitaire, ...), risques économiques). Tout cela explique d'une part que les emprunteurs ruraux, même agriculteurs, marquent souvent une préférence pour l'investissement dans des activités rurales plutôt qu'agricoles et que d'autre part, les IMF se montrent prudentes à l'égard de ce type de financement. En Afrique tout particulièrement, au bout de quinze ans de croissance des IMF, la question du crédit agricole reste donc récurrente et essentielle pour le développement des agricultures familiales.

Les besoins de financement des agricultures familiales sont importants et diversifiés

Les agricultures familiales africaines ont besoin de s'intensifier, de se moderniser, de financer l'innovation technique, organisationnelle... Leurs besoins en services financiers portent sur du crédit (de court terme pour la campagne, l'embouche, la soudure ; de moyen terme pour l'équipement ; de long terme pour l'équipement lourd, les plantations...), mais aussi sur des formes d'épargne adaptées et des services d'assurance. Les caractéristiques de la demande (type de services, montants, rythme de remboursement du crédit, type de garantie mobilisable...) sont extrêmement diverses, variant en fonction des zones agro-écologiques, des systèmes de production plus ou moins diversifiés et intensifs, des types d'acteurs (hommes, femmes, jeunes en cours d'installation, entrepreneurs agricoles, organisations paysannes...), du degré d'insertion dans le marché... En règle générale, le budget de l'exploitation agricole est étroitement inséré dans les budgets des ménages, et les financements des activités agricoles et non agricoles, de la consommation et des investissements familiaux sont fortement liés. Mais, dans le cadre des agricultures familiales en cours de modernisation, notamment en zone péri-urbaine dans les pays côtiers, émergent progressivement une nouvelle catégorie d'acteurs, les "entrepreneurs agricoles", dont les besoins de financement s'inscrivent dans une logique plus individualiste et entrepreneuriale. C'est donc à cette diversité et à cette complexité qu'il s'agit de répondre.

Et la libéralisation des principales filières de production agricole va les amplifier

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, une large part du crédit à l'agriculture transitait jusqu'à présent par les grandes filières agricoles (coton, café, cacao...). Les IMF finançant l'agriculture de manière significative (FECECAM au Bénin, Kafojginew au Mali...) sont elles-mêmes fortement liées à ces filières. Leur libéralisation pose avec une acuité nouvelle la question du financement de l'agriculture.

La mise en oeuvre récente des processus de libéralisation débouche sur de nombreux problèmes qui déstabilisent fortement les filières : mise en place trop brutale et rapide qui met en jeu une multitude d'intervenants sans forme de coordination ; émergence rapide de monopoles privés à la place des anciens monopoles publics ; manque de maturité des institutions sensées prendre le relais (organisations paysannes, inter-professions...) ; interventions politiques faussant les jeux... Les incidences sur le financement agricole sont directes et indirectes. En mettant fin au monopole de collecte, la libéralisation démantèle les mécanismes de sécurisation du crédit antérieurs fondés sur la maîtrise du produit, et aboutit à la raréfaction de l'offre de crédit. Par ailleurs, elle conduit souvent, au moins dans un premier temps, à une baisse de performances des

filieres qui a un effet domino sur les budgets des menages, sur la capacite des emprunteurs a rembourser et sur la confiance des services financiers.

Le debat est aujourd'hui ouvert : la microfinance, dans sa diversite, et sous contrainte de perennisation, est-elle capable de repondre a l'ampleur des besoins de financement de l'agriculture dans un contexte de liberalisation ?

Cette note introductive propose un bref eclairage sur cette question a partir du cas de l'Afrique de l'Ouest francophone. Les donnees et analyses presentees sont issues de differentes etudes conduites sur ce theme par le CIRAD, en partenariat avec des operateurs de microfinance du Nord (groupe CERISE, FERT) et du Sud, depuis 1997. La premiere partie de l'article presente les caracteristiques actuelles de la contribution des IMF au financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Dans une seconde partie, des voies permettant d'ameliorer la contribution des IMF au financement de l'agriculture sont esquissees.

I - Financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest : quelle contribution de la microfinance ?

La microfinance, un secteur qui s'est fortement développé en Afrique de l'Ouest

Tous les pays d'Afrique de l'Ouest, y compris les plus pauvres, ont connu un développement important de la microfinance depuis le début des années 90. Selon le PASMEC ² au niveau régional de l'UEMOA, le nombre d'IMF a quintuplé entre 1993 et 1997 (188 répertoriés en 1997) et le nombre de ses bénéficiaires, multiplié par 8 sur la même période, atteignait 1,5 millions de FCFA en 1997. En fin 1999, le nombre de SFD recensés étaient de 272, comptant 2 351 800 clients ou membres.

Leurs performances en terme de progression de l'épargne collectée et du crédit octroyé à l'échelle régionale sont spectaculaires : l'épargne a été multipliée par 5 en 5 ans, atteignait 60 milliards FCFA en 1997, et a franchi le seuil de 1 milliard en 2000 ; l'encours de crédit a été multiplié par 5 entre 1993 et 2000 : 17 milliards de FCFA en 1993, 66 milliards en 1997, 94 milliards en 2000.

Dans la plupart des pays, le secteur de la microfinance est très concentré : trois ou quatre institutions, le plus souvent mutualistes, assurent au moins 60% de la collecte de l'épargne et souvent plus de 75 % de l'octroi de crédit.

Les IMF se sont d'abord développées en milieu rural, mais très rapidement, la logique de croissance et de recherche de l'autonomie financière les a conduit à s'implanter dans les centres urbains. Les grands réseaux mutualistes, notamment, ont construit une part importante de leur croissance récente sur le développement des activités urbaines.

Mais dont la portée reste encore limitée pour l'instant

Malgré ce développement important, la pénétration des IMF en milieu rural est encore contrastée : selon les pays, la microfinance touchait en moyenne en 1999 entre 17, 2% des familles (urbain et rural confondu) et moins de 10% de la population active. Cependant, certains pays comme le Bénin ont des taux de pénétration nettement plus élevés (41% des familles au Bénin, 6% des familles au Niger). Au Bénin, 24% de la population active a accès aux IMF et des pays comme le Mali et le Burkina connaissent une progression récente très forte des IMF.

De même, au niveau macro-économique, comparé au secteur bancaire, les performances de la microfinance, peuvent paraître faibles ; mais leur taux de croissance est important et leur décentralisation est un avantage comparatif fort.

² Projet d'appui aux institutions de microfinance dans le cadre de la mise en place de la loi PARMEC à l'échelle de l'UEMOA. Ce projet a mis en place un dispositif de suivi des IMF qui alimente une base de données annuelle ; cette base est un outil précieux pour suivre l'évolution régionale du secteur.

Part des IMF dans l'économie nationale des pays de l'UEMOA (hors Guinée Bissau)

UEMO A	Système bancaire			IMF		
	Nbre guichets	Montant épargne collectée	Montant crédit octroyé	Nbre guichets	Montant épargne collectée	Encours de crédit
1997 (Milliards FCFA)	623	1237	2264	2 6628	60	66
1999					100,5	102,8

Source : Base de données PASMEC 1997-1999

Quelle contribution au financement de l'agriculture ? Une tentative de quantification

Cette quantification a été réalisée en croisant les données du PASMEC avec des enquêtes directes auprès des IMF réalisées par le CIRAD et ses partenaires.

Reconnaissons d'emblée que la démarche est périlleuse : l'information chiffrée disponible dans ce secteur est de faible qualité, une difficulté méthodologique majeure, la fongibilité du crédit rend l'évaluation de l'utilisation du crédit hasardeuse... Les résultats présentés doivent donc être pris avec une grande prudence, comme des indications de tendances bien plus que des chiffres absolus³.

Par ailleurs, cette quantification est déjà datée puisqu'elle a été réalisée pour l'année 1997.

Cependant, au regard du peu d'information chiffrée existant sur la question, il nous a paru important de présenter cette estimation pour appréhender des ordres de grandeur du financement de l'agriculture par les IMF.

³ Deux facteurs renforcent cependant la pertinence des tendances présentées : le secteur de la microfinance est concentré et dans chaque pays, les trois ou quatre IMF qui assurent l'octroi de 60 à 80% du crédit sont aussi celles qui, en volume, contribuent le plus fortement au financement de l'agriculture ; par ailleurs, en règle générale, ces IMF ont des systèmes d'information d'une qualité relativement meilleure que la norme du secteur.

Estimation du volume de financement de l'agriculture par les IMF en 1997

1997	VOLUME CREDIT IMF (Milliards FCFA)	ESTIMATION VOLUME CREDIT AGRICOLE (milliards FCFA)	EN % DU VOLUME CREDIT GLOBAL IMF	CONTRIBUTION / type IMF (%)*			
				SM	CV	PVC	CD
BENIN	14,5	5,5 - 5,7	36	99	-	1	-
TOGO	7,8	0,780	10	75	-	10	15
COTE D'IVOIRE	6,1	1,2	20	>90	-	5-6	2
SENEGAL	16	2,5 - 2,8	19	75	-	25	<1
MALI	9,5	4,7 - 5	49	<75	>25	e	<1
NIGER	4,5	1,3	29	26	-	48	26
BURKINA	9,7	3	27	60	5	26	9
TOTAL	66,3	19 - 20	27	-	-	-	-

Source : Croisement de la base de données PASMEC avec informations directes recueillies auprès des IMF dans le cadre de programme de recherche et missions CIRAD sur le financement de l'agriculture.

* : classification PASMEC : SM = système mutualiste ; CV=Caisses villageoises ; PVC =Projets à volet crédit ; CD= Crédit direct

La contribution totale des IMF de la zone UEMOA en octroi de crédit était de l'ordre de 66 milliards FCFA en 1997. Sur ce crédit total, environ 19 à 20 milliards FCFA ont été octroyés pour financer des activités agricoles, soit environ un tiers du portefeuille global des IMF⁴. Même si, rappelons-le, ces chiffres sont des tendances et non des valeurs absolues, l'hypothèse "les IMF ne financent pas l'agriculture" doit donc être fortement nuancée en Afrique de l'Ouest.

La contribution absolue des IMF à l'agriculture varie suivant les pays : en 1997, elle est forte au Bénin et au Mali (4-6 milliards.FCFA/an), intermédiaire au Sénégal et au Burkina (2,5 à 3 milliards/an) et faible au Togo, Niger, et en Cote d'Ivoire (de l'ordre de 1 milliard/an, voire moins).

Ces différences sont liées à la fois à la dynamique globale des IMF, plus ou moins développées selon les pays, à l'origine et à la nature des IMF principaux (IMF mutualistes d'origine agricole au Mali et au Bénin), et à la présence de cultures de rente jusqu'à présent intégrées en filières (le coton au Mali et au Bénin).

Une contribution à l'agriculture différenciée selon les familles d'IMF

⁴ Ces chiffres représentent l'octroi de crédit que les IMF estiment avoir fait à l'agriculture, mais ne préjugent pas du volume de financement qui a été effectivement affecté à l'agriculture par l'emprunteur qui, au final, reste libre de l'utilisation du crédit.

L'analyse chiffrée met en évidence la contribution écrasante des systèmes mutualistes (99% des volumes de la contribution des IMF à l'agriculture au Bénin, plus de 90% en Cote d'Ivoire, plus de 75% au Mali....) Seul le Niger déroge à ce constat avec une contribution des mutuelles de 26% seulement et une part prépondérante des projets de crédit.

Parmi les IMF mutualistes, ce sont les réseaux à vocation nationale (FECECAM au Bénin, ...) et les réseaux régionaux de zone fortement agricole (Kafojiginew au Mali) qui octroient les volumes les plus importants, et qui expérimentent les crédits moyens termes.

Mais les petites mutuelles locales ont aussi un rôle significatif dans ce groupe (ex ADRK au Burkina, mutuelles de pêcheurs au Sénégal...).

Les Caisses Villageoises d'Épargne et de crédit (CVECA) sont très diversement engagées dans l'agriculture. Leur contribution est directement liée à la rentabilité de l'activité dans une zone donnée : ainsi, au Mali par exemple, elle est importante pour les CVECA de l'Office du Niger (80 à 90% de leur portefeuille va à l'agriculture irriguée), et faible dans les zones sahéliennes du pays Dogon.

Les IMF construites sur de crédit de très court terme, de très faibles montants (crédit direct type Grameen Bank), ou ciblées spécifiquement sur les femmes, ont une contribution plus limitée à l'agriculture.

Enfin, il reste toujours dans le secteur de la microfinance, des projets à composantes crédit : beaucoup d'entre eux ont été engagés pour soutenir des projets intégrés ou des projets agricoles, sans perspectives claires d'institutionnalisation, et sont confrontés aujourd'hui à des taux d'impayés importants.

Même si elle est significative, l'implication des IMF dans l'agriculture a des limites importantes

Force est donc de constater qu'une part significative du portefeuille de crédit des IMF va à l'agriculture.

Cependant, la portée des chiffres doit être relativisée :

- les volumes de crédit offerts sont faibles face aux besoins de financement de l'agriculture : l'exemple du Bénin suffit à illustrer ce constat : la contribution des IMF à l'agriculture était de l'ordre de 6 milliards en 1997, alors que les besoins de financement de la seule filière coton étaient de l'ordre de 30 à 40 milliards, dont environ 10 milliards pour la seule production.
- les IMF se cantonnent dans une stratégie de grande prudence par rapport à l'agriculture, et limitent la part de portefeuille de crédit qui y est dévolue ; dans les perspectives actuelles, l'augmentation du crédit à l'agriculture est donc liée d'une part à la croissance des IMF qui est lente et émaillée de crises, et d'autre part, au renforcement de la confiance entre les secteurs agricole et microfinance
- les services financiers offerts sont limités au crédit de court terme, et répondent mal à une demande diversifiée (crédit moyen et long terme, épargne adaptée, assurances...).

II - Comment améliorer la contribution de la microfinance à l'agriculture ?

Essayons d'analyser, à partir de l'observation et des témoignages des IMF et des acteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest, quels sont les facteurs de blocage limitant la contribution de la microfinance à l'agriculture et quelles sont les voies et innovations techniques, financières, institutionnelles, de nature à repousser ces contraintes.

En amont, moderniser et sécuriser le secteur agricole

Les services financiers ne peuvent être utilisés efficacement et rentabilisés que dans un contexte économique favorable. Or, le secteur agricole est, plus que jamais en ces temps de libéralisation, un secteur à haut risque, faiblement organisé et mal régulé. Sa modernisation, sa sécurisation sont donc des enjeux majeurs qui doivent accompagner toute politique de financement.

Renforcer globalement le secteur de la microfinance

La vitalité du développement de la microfinance en Afrique de l'Ouest masque une grande fragilité. Moins de 10% des IMF d'Afrique de l'Ouest ont aujourd'hui atteint le stade d'une "institutionnalisation complète", reposant sur un équilibre financier durable, une conformation stricte aux exigences du cadre juridique et une appropriation sociale assortie d'une bonne gouvernance. Les compétences et les outils de gestion du secteur sont encore largement insuffisants, la gouvernance reste un point d'achoppement important, et les cadres de contrôle et de régulation, même s'ils existent, ont du mal à fonctionner. La nécessité de croissance auquel le secteur est confronté entraîne nombre d'IMF dans des situations de crise toujours difficiles à dépasser et parfois fatales. Pour que ce secteur puisse assurer le changement d'échelle nécessaire au financement de l'agriculture dans un contexte libéralisé, il lui faut d'abord renforcer ses capacités actuelles, sa professionnalisation, sa sécurisation, son appropriation locale, processus qui nécessitent des appuis financiers, mais surtout du temps. Ce renforcement est engagé dans certains pays à travers des programmes d'appui sectoriels.

Améliorer l'adaptation de l'offre à la demande agricole

Une offre de crédit souvent mal adaptée aux caractéristiques du secteur agricole

Plus de 90% des volumes de crédits octroyés à l'agriculture par les IMF sont des crédits de court terme utilisés pour les intrants, la main d'oeuvre, l'embouche. Une part des échecs observés sur ces crédits est liée à la faible diversification de ces produits, leur mauvaise adaptation aux modalités de la production agricole (en termes de calendrier, de montants, de modalités de remboursement...), et leur caractère "fourre-tout" (utilisés pour financer la campagne, mais aussi la consommation, la soudure, les activités extra-agricoles ...). Améliorer la connaissance des activités agricoles, sa diffusion au sein des IMF et son application à l'élaboration de nouveaux produits financiers est donc un enjeu important pour le crédit agricole. Notons cependant que les expériences actuelles de diversification s'avèrent difficiles (exemple, le Crédit Mutuel du Sénégal avec les crédits stockage, warrantage, le crédit global d'exploitation..) notamment parce que la diffusion de produits multiples est coûteuse en milieu rural (coût de la formation des agents, de l'information des clients, du suivi ...)

Une offre de crédit moyen et long terme insuffisante

Hormis quelques réseaux mutualistes, très peu d'IMF proposent du crédit à moyen terme (CMT) à l'agriculture à une échelle significative. Aucune expérience de crédit de long terme ne semble exister en Afrique de l'Ouest, où elle serait pourtant nécessaire pour financer le renouvellement des cultures pérennes (café, cacao, palmiers..) et le développement de l'arboriculture. De même, les IMF ne financent que très marginalement les besoins de crédit moyen terme des organisations paysannes. Les quelques expériences de CMT existantes et significatives (FECECAM au Bénin, Kafo au Mali, ...) ont abouti à des résultats encourageants dans le cadre bien maîtrisé des filières coton et risquent d'être remises en cause avec la libéralisation de ces dernières. Les expériences de "leasing" développées à Madagascar, n'ont pas d'équivalent en Afrique de l'Ouest.

Pour renforcer le crédit moyen terme à l'agriculture, il convient de travailler sur un ensemble de causes qui concourent à son faible développement :

- causes techniques :

* le crédit moyen terme en général est risqué : avec ses montants élevés et des remboursements s'échelonnant sur plusieurs années, il est un facteur de risque important pour l'équilibre financier d'une IMF ; le risque est renforcé dans le secteur agricole (risques agro-climatiques co-variants, risques techniques, risques économiques...)

* les garanties sont encore plus difficiles à prendre sur le CMT : les garanties sociales habituellement utilisées par les IMF (caution solidaire) fonctionnent mal pour des crédits de gros montant ; les garanties matérielles et sûretés réelles correspondant à des CMT (terres, parcelle lotie, maison) sont difficiles à réaliser en cas de défaillance de remboursement

* le principe de progressivité dans les montants de crédit octroyés à un emprunteur qui est un élément fondamental de la sécurisation du crédit, est difficilement applicable au crédit moyen terme

- causes financières :

le crédit moyen terme requiert des ressources longues et stables dont les IMF manquent chroniquement : l'épargne collectée est principalement de court terme et volatile, la loi PARMEC limite fortement les possibilités de la transformer en CMT ; les fonds propres des SFD sont encore limités pour l'instant ; les ressources extérieures sont souvent aussi des ressources de court terme

- causes stratégiques :

* la demande d'investissement à court terme dans des secteurs sûrs (commerce, transport,...) est souvent si forte qu'elle détourne les IMF du crédit moyen terme dans les secteurs incertains

* pour une IMF, investir dans le CMT suppose d'avoir une vision claire de l'évolution de l'institution, ce qui n'est pas encore le cas pour beaucoup d'IMF qui gèrent leur avenir à un terme de deux ou trois ans.

Très peu d'offre d'épargne et d'assurances adaptée à l'agriculture

Bien que la mobilisation de l'épargne soit une préoccupation croissante au sein des IMF, les produits proposés sont peu diversifiés et attrayants pour l'instant. Aucun des services d'épargne proposés n'est spécifiquement conçu en fonction des besoins et des spécificités de l'agriculture (attirait par rapport à l'épargne en cheptel, adaptation au rythme des activités et des investissements agricoles). Quelques IMF (Crédit Rural de Guinée, RCPB, CMS ..) et réseaux d'IMF (CIF) envisagent d'expérimenter des produits d'épargne longue ou d'épargne couplée avec des crédits investissements, mais la réflexion ne semble pas focalisée sur l'agriculture. Il y a pourtant un enjeu important autour de cette adaptation de l'épargne à l'agriculture car, dans bon

nombre de situations, la capacité d'autofinancement des exploitations n'est pas négligeable, et pourrait être valorisée par des produits d'épargne adaptés.

A l'exception d'expérimentations d'assurances-santé humaine et de quelques tentatives d'assurances mortalité animale liées à des crédits embouche ou boeufs de trait, l'offre en services d'assurances est quasi inexistante pour l'agriculture familiale. La MACI en Côte d'Ivoire est un des seuls exemples d'assurance agricole existant en Afrique de l'Ouest, mais elle s'adresse, avec des résultats mitigés, à un créneau d'agriculture industrielle à priori plus sécurisé.

Améliorer la sécurisation du crédit à l'agriculture

La sécurisation du crédit agricole passe évidemment d'abord par la sécurisation du crédit tout court. Celle-ci repose sur la professionnalisation des acteurs et des outils, la mise en place d'un cadre de régulation et de contrôle de la microfinance, etc...

Face au risque agricole, les IMF conjuguent couramment trois types de stratégies plus défensives qu'offensives :

- elles s'investissent très prudemment dans le secteur, en limitant la part de l'agricole dans le portefeuille de crédit, en choisissant des filières sécurisées (intégrées ou cultures irriguées,..), et en se retirant du secteur à la moindre présomption d'amplification du risque
- elles diversifient les activités et les zones financées pour répartir et limiter le risque
- elles prennent des garanties (intégration dans filières, sûretés réelles et, en dernier recours, caution solidaire ...)

Ces stratégies limitent fortement la capacité des IMF à répondre à l'ampleur de la demande de financement agricole, dans un contexte libéralisé qui plus est. Certaines IMF, proches de l'agriculture par leur histoire, ou d'autres qui s'aperçoivent progressivement que ce secteur, malgré ses risques, est un gisement de marché important, commencent à réfléchir à des innovations visant à sécuriser le crédit.

Trois axes de réflexion s'esquissent :

- *adapter les modes d'évaluation de la qualité de l'emprunteur et des risques* : même si c'est l'outil qui reste le plus utilisé, la caution solidaire, garantie sociale au coeur des pratiques de la microfinance, montre ses limites en agriculture (inopérante face aux risques co-variants, elle s'érode dans le temps, elle est difficile à appliquer sur les crédits moyens terme ...) ; des réflexions s'orientent vers des modalités de sélection qui combindraient les critères de capital social de l'emprunteur avec une analyse de la qualité de son projet économique ; ces approches sont évidemment mieux adaptées à une frange de l'agriculture familiale en cours de modernisation rapide, les "entrepreneurs agricoles" qui émergent en zone péri-urbaine notamment ; elles sont esquissées en lien avec les démarches de conseil de gestion engagées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest depuis quelques années ; leur extension pose le problème de la formation des agents et des élus des IMF.
- *expérimenter de nouvelles formes de garanties* : leasing, warrant agricole, délégation de créance, fonds de garantie paritaire, société de cautionnement mutuel ...
- *s'appuyer sur des nouvelles formes d'organisation et de contractualisation* :

partenariats contractualisés entre IMF et services d'appui à l'agriculture, intermédiation des organisations paysannes, contractualisations entre IMF/organisations paysannes/opérateurs économiques qui tenteraient de recréer sur une base privée, les modalités de sécurisation du crédit des anciennes filières intégrées...

Ces innovations, dont la plupart sont encore au stade de l'esquisse de réflexion bien plus que de l'expérimentation, ne pourront réellement se développer que dans un environnement institutionnel et juridique sécurisé où les contrats seraient respectés, les manquements sanctionnés, ...

Décloisonner le secteur de la microfinance et renforcer son insertion dans le marché financier

Dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, le secteur de la microfinance reste encore très cloisonné, et, même si des associations professionnelles commencent à se structurer, les IMF ont peu de relations entre elles. Décloisonner le secteur aurait une incidence positive sur le financement de l'agriculture de par :

- l'amélioration de la maîtrise du risque (par une meilleure circulation de l'information, une concertation plus efficace, une professionnalisation plus rapide des IMF)
- une meilleure valorisation des ressources qui pourrait résulter de la mise en relation des IMF surliquides avec celles qui sont à la recherche de ressources
- un accès au financement plus large en milieu rural profond permis par l'articulation d'IMF ayant différents degrés de décentralisation et de potentialités de financement de l'agriculture (exemple : refinancement entre une IMF mutualiste cantonnée dans le bourg rural et une IMF plus fortement décentralisée (crédit direct ou ASF...))

Pour répondre aux besoins de financement de l'agriculture, les IMF devront mobiliser des capitaux sur le marché financier. Rares sont les IMF qui ont la possibilité d'accéder directement à ce marché. Pour toutes les autres, cela suppose développer leurs liens avec le système bancaire. Les liens entre IMF et banques commerciales sont rares, et encore plus quand il s'agit de financer le monde rural et l'agriculture. Dans les rares expériences observées en la matière, la banque ne s'engage dans le crédit qu'avec l'assurance d'un fonds de garantie qui couvre les risques à 80 ou 90% au moins et les clauses de prise de risque progressif par la banque sont rarement respectées.

Par contre, ces liens sont plus fortement développés avec les banques agricoles, dans les pays où celles-ci existent encore (Burkina, Sénégal, Mali...). Les formes de collaboration sont variables, du simple placement des excédents d'épargne et de trésorerie par l'IMF jusqu'à des formes plus ou moins engagées de refinancement de l'IMF par la banque. Cette collaboration ne peut se développer qu'à intérêt réciproque bien compris. Pour la banque, cela permet de mobiliser des ressources à partir de l'épargne rurale, mais aussi d'étendre son portefeuille de crédit en milieu rural, en minimisant ses coûts et sa prise de risque. Pour l'IMF, cette collaboration permet son insertion dans le marché financier et donne accès à des compétences bancaires spécialisées dont souvent elle ne dispose pas. Cet intérêt réciproque peut être évalué assez concrètement à partir de quelques indicateurs financiers : volumes et taux d'intérêt des ressources de refinancement, prix des prestations de service, niveau de risque accepté par la banque ... A titre d'exemple, en 1997, la CNCA du Sénégal a refinancé les IMF pour un montant 860 millions, dont 200 millions sur fonds propres et 660 millions sur fonds de garantie adossés à la banque. Bien que les banques soient "agricoles", dans ce type de démarche, le financement de l'agriculture n'est le plus souvent pas un objectif en soi. La banque refinance l'ensemble des activités de l'IMF, rurales et/ou agricoles.

Mais ce type de partenariat entre banque agricole et IMF a aussi des limites importantes : solidité et pérennité des IMF parfois aléatoires, nécessité d'un appui de longue durée pour consolider les IMF, souvent difficilement compatible avec les stratégies de la banque, grande prudence de la banque qui se traduit par une prise de risque limitée et un recours important à des fonds de garantie, caractère peu efficace des fonds de garantie, "oreillers de paresse" qui peuvent inciter au laxisme de gestion tant du côté de la banque, que du SFD et des emprunteurs, et du coup, s'épuiser rapidement ...

Renforcer les liens entre secteur agricole et secteur microfinance

La nécessité d'une séparation claire de la fonction de financement (dévolue aux institutions financières - banques, IMF, ...) des autres fonctions d'appui au développement agricole devient progressivement l'objet d'un consensus. Mais, il paraît évident aussi que la microfinance ne pourra répondre à l'ampleur des besoins de financement de l'agriculture que si les liens d'interconnaissance et de confiance entre les deux secteurs se renforcent. Malgré une contribution non négligeable des IMF à l'agriculture, ces liens sont aujourd'hui relativement ténus, tant au niveau du terrain qu'au niveau institutionnel (la loi Parmec a confié la tutelle des IMF aux Ministères des Finances).

Les méthodes du conseil de gestion, mises en pratique avec les exploitants agricoles, mais aussi avec les organisations paysannes, peuvent être des outils efficaces pour améliorer la production d'information sur les besoins et contraintes spécifiques de l'agriculture, et renforcer la confiance entre les deux secteurs.

Les organisations paysannes (OP) sont un maillon clé de la coopération entre les deux secteurs. Face à la faiblesse des alternatives de financement agricole, nombre d'OP sont tentées de s'investir directement dans la mise en oeuvre de systèmes financiers... De nombreux échecs, parfois retentissants, sont là pour prouver la difficulté de cette démarche. D'autres voies sont explorées : création par les OP d'IMF autonomes (le plus souvent des mutuelles), mais liées à elles, investissement des OP dans le capital des IMF existantes, développement de formes d'intermédiation par les OP entre les exploitations et les IMF existantes. Les OP cherchent aussi à influencer sur le cadre macro-économique et politique, en participant au capital des banques agricoles (au Sénégal par exemple, en discussion en Côte d'Ivoire), en négociant une participation de l'Etat au financement agricole (bonification récente du crédit agricole au Sénégal)... Ce positionnement des OP sur la question du financement fait l'objet de débats et beaucoup de questions ne sont pas résolues : comment gérer efficacement les IMF liées à des OP ? Dans quelles conditions, les OP, au regard de leur faiblesse institutionnelle et économique actuelle, de l'ampleur des fonctions qui leur sont dévolues par la libéralisation, et aussi de l'endettement important qui souvent les fragilise, sauront-elles maîtriser leur implication dans le financement de l'agriculture ? Dans quelles conditions, tant les OP que les IMF, sauront-elles s'affranchir du politique qui est souvent tenté de se servir d'elles pour asseoir son pouvoir dans les campagnes ?

Développer une capacité de réflexion stratégique et des outils concrets de coopération, au croisement des deux secteurs, suppose un travail de concertation, de longue haleine, entre les acteurs aux niveaux local, régional, national... Un tel travail pourrait être efficacement engagé au niveau des programmes sectoriels d'appui à la microfinance et aux OP qui se mettent en place dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest.

CONCLUSION : La microfinance ouvre des perspectives pour l'agriculture, mais une question clé reste posée :

La microfinance peut améliorer sa contribution à l'agriculture, moyennant un travail en profondeur et de long terme sur la consolidation des deux secteurs, l'adaptation des services et des produits, la sécurisation du crédit par des innovations techniques et institutionnelles, le renforcement des liens de connaissance et de confiance. Cependant, il paraît évident que le chemin à parcourir pour répondre pleinement à l'ampleur et à la diversité des besoins de l'agriculture, reste long et difficile.

Par ailleurs, toute l'analyse qui précède repose sur l'hypothèse que l'agriculture peut payer le coût des services de la microfinance.

Ce coût est souvent particulièrement élevé en Afrique de l'Ouest, parce qu'il conjugue des coûts de transaction, de risque et des coûts de ressource élevés. Les activités agricoles familiales dégagent-elles des performances économiques compatibles avec ce coût ? L'agriculture familiale peut-elle se moderniser sur la base de sa seule capacité d'accumulation ? Les organisations paysannes africaines rappellent souvent que la plupart des agricultures du Nord se sont modernisées grâce à d'importants transferts publics. La modernisation des agricultures africaines est-elle possible en faisant l'économie de ces transferts ? Dans quelle mesure les Etats doivent-ils prendre en charge le financement du développement et de l'innovation ? Et si oui, avec quelles ressources ? Même dans le contexte actuel de marche forcée vers la libéralisation du secteur agricole, ces questions doivent être posées.